
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 janvier 2025 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Alia Hassan-Cournol, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Alex Norris, Membre du comité exécutif
Mme Marie Plourde, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Habitation et économie
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M. Martin Prud'homme, Directeur général adjoint - Sécurité urbaine et Conformité
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 0081

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 janvier 2025 en y retirant les points 12.001 à 12.006 et en y ajoutant les points 20.012 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 0082

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE25 0083

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE25 0084

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE25 0085

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE25 0086

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE25 0087

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE25 0088

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 22 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE25 0089

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE25 0090

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 pour une somme maximale de 227 075,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction de l'évaluation foncière à signer le contrat de services de support à cet effet;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1246665001

CE25 0091

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 895 840,86 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour diverses unités d'affaires de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Axia Services (lots 2 et 3) et Groupe de sécurité Garda SENC (lots 1 et 4) (CG23 0191), majorant ainsi le montant total des contrats de 3 877 393,08 \$ à 5 773 233,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 189 584,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1258089002

CE25 0092

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la cession des droits et obligations de l'entente-cadre découlant de l'appel d'offres 20-18373 (CM20 1138) de Produits Re-Plast inc. à Re-Plast Eco inc. pour l'acquisition de plastique recyclé utilisé à la confection de mobilier urbain.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1247567046

CE25 0093

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont, du Plateau-Mont-Royal, de Verdun et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 435 079,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519201;
- 2- d'autoriser une dépense de 643 507,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 106 178,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Clean Water Works inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1247231064

CE25 0094

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 18 mois, le contrat de services professionnels pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction, de branchement ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 889 800,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2327;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et le Groupe ABS inc. à cet effet;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement du Groupe ABS inc.;
- 4- d'autoriser le président par intérim de la CSEM à signer le projet de convention de services pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1240649015

CE25 0095

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Groupe Civitas inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 1 628 046 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2328;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe Civitas inc. à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Civitas inc.;
- 4- d'autoriser le président par intérim de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1240649016

CE25 0096

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, sans considération monétaire, pour une période de trois ans et un mois, soit du 1^{er} septembre 2022 au 30 septembre 2025, un local situé au 975, boulevard Roméo-Vachon Nord, à Dorval, pour les fins d'installation et d'exploitation des équipements de télécommunication sur le site de l'aéroport, pour les besoins corporatifs de radiocommunication et de sécurité publique de la Ville, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1258042001

CE25 0097

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de troisième modification du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Les Valoristes Coopérative de solidarité, pour une durée de neuf mois, soit du 1^{er} février au 31 octobre 2025, un local situé dans l'immeuble sis au 505, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie d'environ 2 365 pieds carrés, à des fins environnementales, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1248682011

CE25 0098

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention de prêt de local par lequel la Ville prête au Festival international de projection illusionniste de Montréal, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} mars 2025, un local au troisième étage de l'immeuble connu comme étant la Caserne 26, sise au 2149, avenue du Mont-Royal Est, d'une superficie de 278 mètres carrés, à des fins d'activités culturelles, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1245323015

CE25 0099

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Jeune Conseil de Montréal, pour l'année 2025, pour bonifier ses activités d'initiation à la vie politique municipale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1249163001

CE25 0100

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 700 000 \$ à Jeunesse au soleil, soit en deux versements égaux de 350 000 \$ pour les années 2025 et 2026, pour soutenir le déploiement de son offre de services auprès des personnes en situation de pauvreté, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1249666003

CE25 0101

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à RCM Modulaires inc. pour la somme maximale de 2 960 008,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison des bâtiments préfabriqués, dans le cadre du projet d'habitations modulaires avec accompagnement (HMA);
- 2- d'autoriser une dépense de 296 000,84 \$, taxes incluses, à titre d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1255386001

CE25 0102

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire totalisant 1 904 000 \$ en 2025 en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement de Ville-Marie pour 1 668 700 \$ et vers le Service de la culture pour 235 300 \$;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire à compter de 2026 au montant de 1 834 497 \$ à l'arrondissement de Ville-Marie à la suite de la construction du centre Sanaaq (centre culturel et communautaire comportant une bibliothèque, une salle de spectacle et d'exposition ainsi que des espaces sociocommunautaires);
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire, à compter de 2026, au montant de 258 703 \$ au Service de la culture, pour les activités d'acquisition, de traitement et de transport de la collection de documents pour la bibliothèque du centre Sanaaq;

4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1249755001

CE25 0103

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 600 000 \$ en capital, intérêts et frais d'une action intentée par Société d'assurance Beneva inc. contre la Ville de Montréal pour des dommages matériels;
- 2- d'autoriser le Service des finances et de l'évaluation foncière à émettre et à transmettre à M^e Charlotte Richer Lebeuf du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, le chèque suivant :
 - le paiement du montant de 600 000 \$ à l'ordre de Société d'assurance Beneva inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1246250007

CE25 0104

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Direction des affaires civiles à porter en appel le jugement rendu le 17 décembre 2024 par la Cour supérieure qui accueille la demande introductive d'instance modifiée de Bell Canada, N° C.S. : 500-17-114739-207.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1258961001

CE25 0105

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 135 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24044), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel, en vue de modifier, dans l'annexe 7 de ce règlement, la plage horaire des espaces de stationnement sur rue contrôlés par borne sous la gestion de l'Agence de mobilité durable du secteur OUT-C-1 de l'arrondissement d'Outremont, pour que la tarification ne s'applique pas le dimanche sur l'avenue Van Horne et ses amorces transversales, sauf pour les places situées sur l'avenue Querbes au nord de l'avenue Van Horne qui demeurent tarifées.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1248480009

CE25 0106

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1244164003

Règlement RCE 25-001

CE25 0107

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (RCG 15-013) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération :

de modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1247567038

CE25 0108

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (15-014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1247567037

CE25 0109

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-220 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 39 743 345 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et d'entretien périodique - Technologies Bus (PREP-TB) » pour un terme de cinq ans, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.005 1245491004

CE25 0110

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-223 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 62 530 793 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et d'entretien périodique - Technologies Métro - phase 2 (PREP-TM2) », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.006 1245491005

CE25 0111

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-224 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 25 696 236 \$ pour financer le programme d'entretien périodique et d'adaptation OPUS - Phase 3 (PEPA3 OPUS), le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2025-2034.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1245491006

CE25 0112

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement RCM-60I-2024, adopté le 9 décembre 2024 par le conseil municipal de la Cité de Dorval;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1248986010

CE25 0113

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des Règlements 863 et 865, adoptés le 11 novembre 2024 par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1248845008

CE25 0114

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le dépôt du grief patronal 2025-01 au Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 (SEPB) CTC-FTQ (Unité des juristes) afin de faire déclarer par un Tribunal d'arbitrage que le paragraphe 19.01 b) de la convention collective devrait être biffé pour refléter l'entente de principe intervenue;
- 2- d'autoriser la directrice des Relations de travail et négociatrice en chef de la Ville à signer le grief patronal pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1253302001

CE25 0115

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Dieudonné Ella-Oyono à titre de directeur du Service du développement économique dans l'échelle salariale 2025 - FM12 en date du 29 janvier 2025 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1247813003

Levée de la séance à 10 h 43

70.001

Les résolutions CE25 0081 à CE25 0115 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint